

Dossier : féminisation de la pauvreté

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEMINISATION DE LA PAUVRETE

LES NOUVELLES PAUVRES

Au cours des 15 dernières années, plusieurs études ont montré qu'une catégorie de « nouveaux pauvres » est apparue dans les pays industrialisés, et ceci malgré la croissance économique rapide des trente dernières années, les ressources importantes consacrées à la protection sociale, le développement des services sociaux et les dépenses consacrées à l'éducation.

Les femmes, ou certains groupes d'entre elles, occupent une place importante parmi ces « nouveaux pauvres », à tel point que l'on parle aujourd'hui couramment, dans les pays développés, de « féminisation de la pauvreté ». Cette notion a été formulée d'abord en Amérique du Nord, mais elle s'est étendue désormais à d'autres continents. Et en Suisse aussi, le phénomène est devenu visible.

Dossier réalisé par Jacqueline Berenstein-Wavre et Odile Gordon-Lennox

La pauvreté est une constante de l'histoire, et son regard, guettant l'espoir, nous interpelle partout. Pourrai-je ou non survivre, et avoir une indépendance économique suffisante pour épanouir mon potentiel d'être humain ? Le lien entre les femmes et la pauvreté est aussi universel ; il en a été question tout au long des débats de Nairobi, en juillet 1985. Mais la pauvreté prend des visages différents selon que l'on parle de la campagne ou de la ville, des pays du sud ou de l'occident. Certains pays n'arrivent pas à faire sortir une large part de leur population de ce marécage. Dans d'autres, en revanche, la situation des pauvres tranche avec la plus ou moins grande prospérité de leurs concitoyens. C'est dans ces pays-là que la féminisation de la pauvreté peut être mise en lumière comme un phénomène récent et spécifique.

Les pays développés disposent de statistiques plus ou moins adéquates qui permettent de dessiner l'évolution du nombre et du profil des personnes qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. Ce seuil, chiffré, correspond à un revenu minimal défini par les spécialistes de différents domaines — impôts, justice, assistance sociale.

CUMUL DE HANDICAPS

Mais la pauvreté n'est plus aujourd'hui définie uniquement comme un manque de ressources en argent ; elle est définie aussi comme un cumul d'handicaps sociaux qui excluent l'individu ou le groupe d'un mode de vie considéré comme nor-

mal. Aussi dans son rapport sur le « programme de lutte contre la pauvreté » la Communauté Economique Européenne (CEE) a défini de la manière suivante le seuil de pauvreté : « Peuvent être considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si fai-

bles qu'ils se trouvent exclus du mode de vie, des habitudes, et des activités normaux de l'Etat dans lequel ils vivent... » Sur le plan des revenus « sont considérés comme pauvres ceux qui disposent de moins de la moitié du revenu moyen par habitant de l'Etat membre ». Cette nouvelle conception a été mise en évidence, en France, par le livre de R. Lenoir « Les exclus (un Français sur dix) »¹, et aux USA et dans tous les pays de la CEE par de nombreux autres ouvrages.

En Grande-Bretagne selon Peter Townsend² les individus sont considérés comme pauvres « seulement » si leurs ressources ne les mettent pas en mesure d'acquiescer le panier de vivres, de participer aux activités, de disposer des

¹Seuil, 1974.

²Cité dans un rapport de Nicole Questiaux, ex-ministre française de la solidarité.



Pour les mères seules, un budget souvent serré.

Photo BIT

conditions de vie et des commodités selon les coutumes approuvées et encouragées par la société dans laquelle ils vivent » (concept de déprivation relative).

En Suisse, dans ses études sur la situation des rentiers AVS³, Pierre Gilliard a montré que même un rentier AVS moyennement nanti, mais malade et solitaire... pouvait être complètement marginalisé et exclu de la société.

Vers le milieu des années septante, la CEE comptait 30 millions de pauvres, soit 11,4 % de tous les ménages. L'étude réalisée à cette époque (rapport de la CEE sur le « Programme de lutte contre la pauvreté ») fait apparaître les caractéristiques de la « nouvelle pauvreté ». Le pourcentage de pauvres est supérieur ou nettement supérieur à la moyenne dans :

- les ménages dont le chef est une femme ;
- les ménages dont le chef est âgé ;
- les ménages composés d'une personne isolée et les ménages composés de cinq personnes ou plus ;
- les ménages dont le chef est divorcé et parfois aussi dont le chef est veuf ;
- les familles mono-parentales ayant plus d'un enfant ;
- les ménages dont le chef est inactif qu'il soit jeune ou vieux.

Il faut remarquer que ces handicaps sociaux ont tendance à se cumuler, et que ce cumul touche tout particulièrement les femmes. Ainsi, en RFA, 84 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes, et 44 % des mères seules gagnaient en 1981 moins de 1 400 DM par mois⁴.

Aux Etats-Unis, dans la catégorie des pauvres, le pourcentage de femmes seules avec responsabilités familiales est passé de 25 % en 1965 à 41 % en 1975. Il aurait atteint aujourd'hui plus de 50 %, et ceci alors que les familles monoparentales dont le chef est une femme représentent seulement 15 % du total des familles⁵. La courbe monte toujours, les femmes noires étant les plus défavorisées.

INEGALITE DES SALAIRES

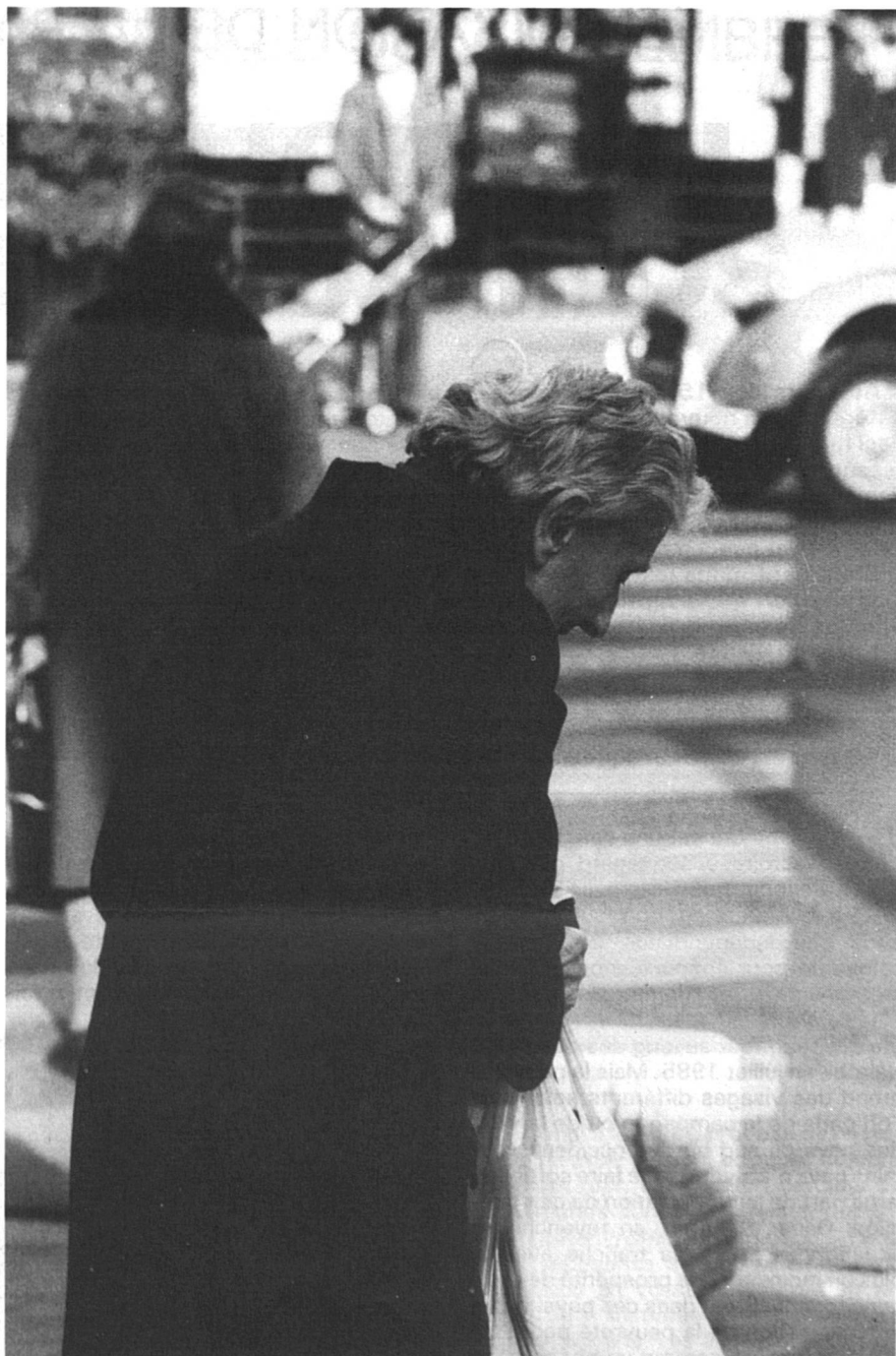
Au Canada, en 1983, 45 % des femmes seules sont pauvres, et 47 % des

³— Vieillir aujourd'hui et demain, Réalités Sociales, 1982.

— Rentiers AVS, une autre image de la Suisse, Réalités Sociales, 1983.

⁴Gross Elke, Feminisierung der Armut, Wendepolitik auf Kosten der Frauen, dans Blätter für deutsche und internationale Politik 1, Köln 1986.

⁵Scott Hilda, Working your way to the bottom, The feminization of Poverty, Pandora Press, 1984.



Les retraitées : une catégorie à risques.

Photo BIT

familles monoparentales. Les plus vulnérables sont les femmes de plus de 65 ans et les femmes seules élevant de jeunes enfants. Statistiquement, les retraitées des femmes qui ont travaillé sont inférieures à celles des hommes, ce qui ne fait que reproduire la différence au niveau des salaires, puisque dans la plupart des pays occidentaux une femme gagne en moyenne de 60 % à 70 % de ce que gagne un homme. Quant aux femmes qui n'ont pas travaillé hors de la maison, si elles sont veuves elles ont plus de chances de se retrouver au-dessus du seuil de pauvreté que si elles sont divorcées.

Cette vulnérabilité spéciale des femmes à la pauvreté a des causes multiples qui s'ajoutent et se renforcent selon les circonstances : récession économique entraînant chômage et bas salaires, ruptures des mariages attribuées par les conservateurs à la libération de la femme, absentéisme et irresponsabilité des pères, dépendance du fait que le travail ménager n'est ni reconnu ni protégé⁶, longévité des femmes, baisse des services sociaux, hauts loyers... A ces cau-

⁶Vandelac Louise, Du travail et de l'amour, Remue-Ménage, 1985.

ses, il faut encore ajouter la politique d'austérité budgétaire adoptée dans certains pays. Le nombre des femmes pauvres augmente en fonction de la diminution des crédits sociaux.

VAGUE CONSERVATRICE

Beaucoup d'organisations féminines et les bureaux gouvernementaux pour la femme essaient de cerner le problème et de prendre des mesures pour limiter ses effets désastreux. A court terme, ces mesures relèvent de l'aide sociale et de la solidarité. Mais à long terme, c'est un changement profond de la société qui s'impose. Toute la conception du rôle de la femme dans la société est à revoir, et celle du travail dans la vie de la femme. Il est inquiétant d'observer dans les pays occidentaux une vague conservatrice qui veut imposer, sous prétexte d'aider la famille, une politique rétrograde qui va limiter les choix de la femme en tant que personne⁷. On entend parler d'une priorité d'accès à la formation pour les mères de famille et bien sûr de mesures qui visent à limiter le libre choix des femmes à procréer.

Remettre la femme à la maison sous prétexte d'aider la famille ! Nous préférons donner la parole à Florence Hugodot-Zeller, conseillère de Tribunal administratif en France et mère de cinq enfants : « Mon expérience de mère et de praticienne d'un métier longtemps resté masculin me donne à penser, le plus sérieusement du monde, que le partage réel au sein du couple des tâches ménagères et éducatives serait un bienfait pour les femmes, pour les enfants et aussi pour les hommes... Ce partage suppose un autre partage : celui du travail professionnel, non seulement entre chômeurs et non-chômeurs mais entre les sexes et entre les générations et entre les différentes périodes de la vie d'une même personne. »

Ce nouvel équilibre du travail professionnel suppose que les femmes ne partent pas avec le handicap actuel d'une formation insuffisante. Il suppose que tombe la barrière de l'âge, que la formation permanente devienne une réalité. Il sous-entend aussi la reconnaissance du travail ménager et éducatif et sa protection sociale. Un programme qui a une dimension universelle qui devrait attirer aussi les hommes et leur offrir un choix de style de vie. On ne pourra plus chanter : c'est une femme libérée, elle est si fragile, ne la laisse pas tomber... »

⁷cf. Le Monde du 9 septembre 1986, Une politique nataliste européenne.

A lire également : les Cahiers du Grif, printemps 1985. Dasques Françoise, les femmes et la pauvreté.

LES « POCHE DE PAUVRETE » EN SUISSE SOIS JEUNE ET MARIE-TOI

En Suisse aussi, la féminisation de la pauvreté est une dure réalité. Et comme partout ailleurs, les deux catégories de femmes les plus exposées sont les responsables de familles monoparentales (veuves, divorcées, séparées, célibataires vivant seules avec leur(s) enfant(s) à charge) et les femmes âgées.

Marcelle Henninger, de l'Association des Mères chefs de famille et des familles monoparentales, fait une analyse saisissante de la situation à laquelle se trouvent confrontées les femmes qui élèvent seules leurs enfants. Elle note tout d'abord que le montant de la pension alimentaire — si pension alimentaire il y a — est généralement insuffisant pour l'entretien de la famille. La mère seule doit donc travailler à l'extérieur.

Si elle travaille à plein temps, elle doit fournir environ 70 heures de travail par

semaine (travail rémunéré plus travail ménager). Les infrastructures d'encadrement pour les enfants ne sont pas toujours suffisantes. Et quand la maladie s'en mêle, il ne reste à la mère-travailleuse d'autre solution que de prendre sur ses vacances les jours de congé nécessaires.

Par ailleurs, note encore Marcelle Henninger, « qui dit profession dit formation. Nous constatons, au sein de notre association, que les femmes en possession d'une formation, même après un temps d'adaptation rendu nécessaire après une interruption plus ou moins longue, se débrouillent rapidement. Elles songent à se recycler, ou à augmenter leurs connaissances. La difficulté n'est pas de leur côté, mais de celui des possibilités qui leur sont offertes pour poursuivre leur but. Quant à celles qui n'ont aucune formation, et qui doivent élever de tout jeunes enfants, ce sont évidemment les plus démunies ».

UN INDICATEUR VAUDOIS

Parmi les multiples indicateurs possibles de la pauvreté, nous avons choisi, dans le canton de Vaud, la statistique des personnes de condition modeste dont l'Etat subventionne les cotisations d'assurance-maladie par la loi d'encouragement à l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LEAM) et par la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents (LVAMA), cette dernière concernant les personnes âgées.

Sur 100 personnes adultes recevant un subside LEAM, il y a 68 femmes. Sur 100 personnes âgées rece-

vant un subside LVAMA : 75 femmes. A noter que la population féminine adulte est de 53 % de la population adulte totale.

Voici un tableau des personnes les plus démunies, soit celles qui touchent un subside LEAM de 100 %. En parallèle : les proportions de femmes dans la population de même âge.

La proportion de femmes ne payant pas un centime de leur cotisation d'assurance maladie croit donc beaucoup plus vite que la proportion de femmes dans la population.

Age	% de femmes touchant un subside à 100 %	% de femmes par rapport à la population même âge
20-29	50,4 %	50,4 %
30-39	55 %	50,5 %
40-49	57 %	50,3 %
50-59	66 %	52 %
60-69	70 %	55 %
70-79	71 %	60 %
80-89	78 %	67 %
90 et +	85 %	75 %

Pour beaucoup de mères seules, le produit de leur travail constitue leur unique revenu, et pour assurer l'entretien d'une famille, le salaire doit être convenable. Ce n'est pas toujours le cas, et l'inégalité de traitement entre femmes et hommes constitue un handicap supplémentaire.

L'ASSISTANCE, DERNIER RECOURS

Les mères chefs de famille, conclut Marcelle Henninger, accomplissent leurs tâches avec courage, et s'efforcent d'apporter à leurs enfants un maximum de bien-être. Mais certaines d'entre elles cumulent les difficultés : pas de formation, peu ou pas de pension, pas de travail. Pour elles, une seule solution, l'assistance. Mais « quelles perspectives d'avenir à être assistées, surtout pour celles qui aspirent à être autonomes ? Sans l'avoir cherché, elles basculent dans la catégorie des « nouvelles pauvres » et elles auront beaucoup de peine à s'en sortir. Elever seule ses enfants constitue un défi face à la famille traditionnelle organisée et louée.

Ce défi, l'Association des Mères chefs de famille et familles monoparentales le relève. En affirmant que la famille composée d'un seul parent et de son ou de ses enfants est une famille. Le dénominateur commun ce sont les enfants. En facilitant l'intégration et la formation professionnelle des femmes, on évitera de paupériser une catégorie de personnes rendues plus vulnérables du fait de leur situation causale.

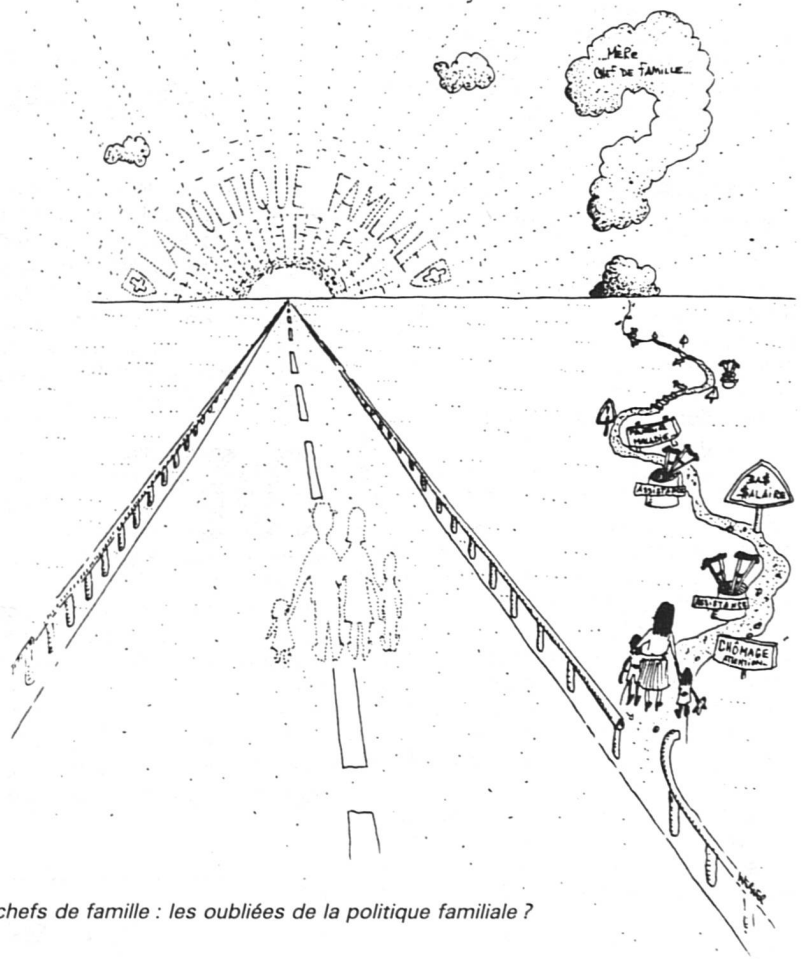
En Suisse, la lutte contre ce type de pauvreté féminine a pris essentiellement la forme des bureaux cantonaux d'avances et de recouvrements des pensions alimentaires devenus obligatoires par l'application des articles 290 et 293 du CCS (droit de filiation, entré en vigueur 1.1.78)¹.

Les femmes qui ont fait appel à ces bureaux de recouvrements et d'avances ont été beaucoup plus nombreuses que ne l'avaient estimé les autorités.

Ainsi à Genève, au début des années huitante, le financement prévu a été complètement dépassé (un trou de plusieurs millions) et un nouveau système financier a dû être trouvé.

Au 30 nov. 1985, le nombre des dossiers en cours à Genève était de 1 563. En Suisse romande une femme divorcée sur 12 fait appel au bureau de son canton. Et comme l'on sait que le nombre des divorces augmente leur nombre augmentera aussi.

Dans le canton de Vaud le salaire moyen des requérantes de pensions alimentaires était en 1980 de 1 180 francs par mois. Ce qui montre bien que le seuil de pauvreté est atteint.



Les mères chefs de famille : les oubliées de la politique familiale ?

AVS : UN QUART EN MOINS

Quant aux femmes âgées, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Suisse, les femmes rentières AVS ont un revenu annuel moyen inférieur de près d'un quart à celui des rentiers AVS (entre 70 et 74 ans, la moyenne du revenu annuel se monte à 34 780 francs pour les hommes et à 26 340 francs pour les femmes). La profession exercée précédemment par les rentiers fait apparaître clairement les classes de revenus : ainsi, la « ménagère sans profession » se situe, avec l'ouvrier agricole et le manœuvre, dans la tranche plus basse de revenus².

Comment se fait-il que, malgré une AVS relativement bonne, il existe en Suisse des « poches de pauvreté » où les femmes sont particulièrement nombreuses ?

1. statistiquement les femmes vivent plus longtemps que les hommes et représentent 61 % des bénéficiaires.
2. leurs rentes sont plus faibles car les années de cotisation sont souvent moins nombreuses et les montants versés moins élevés que ceux des hommes, les salaires féminins représentant en moyenne les 80 % des salaires masculins.

3. pour elles l'état civil joue un rôle capital. Selon qu'elles sont mariées, veuves (et là encore l'âge du veuvage a une grande incidence sur la rente) célibataires ou divorcées les rentes sont différentes alors que pour l'homme l'état civil joue un rôle minime. En effet le mode d'organisation de l'AVS est essentiellement basé sur une vie active rémunérée ce qui précisément fait problème pour la plupart des femmes.

SECURITE SOCIALE INADAPTEE

D'une manière générale, on peut affirmer qu'en Suisse les femmes sont victimes d'une sécurité sociale non adaptée à leur émancipation et aux nouvelles conditions de la vie sociale et des rapports entre les sexes.

En effet les hypothèses qui ont prévalu à l'origine des systèmes de sécurité sociale en ce qui concerne les familles et les femmes étaient, dans les grandes lignes les suivantes :

- le mariage est indissoluble
- les enfants naissent d'un couple lié par le mariage
- la femme reste au foyer, s'occupe du ménage, de l'éducation des enfants sans exercer une activité professionnelle.

Dans ces conditions les femmes n'acquiescent pas de droits propres à la sécurité sociale, mais des droits dérivés de leur mari. Actuellement ces hypothèses sont dépassées. Ce qui explique pourquoi la pauvreté se féminise et qu'un nombre toujours plus grand de femmes sont exclues d'un mode de vie considéré comme normal.

¹ Gilliland Pierre, Schaub Christine, Stucki Geneviève, Pensions alimentaires pratiques et enjeux, Réalités sociales, 1985.

² cf. les ouvrages de Pierre Gilliland cités en note ci-dessus.

S'EN SORTIR A GENEVE

A Genève, le nombre de femmes qui recourent aux services de l'Hospice Général (l'institution qui s'occupe de l'assistance publique) n'a pas augmenté au cours de ces dernières années. Les femmes seules avec enfants ont formé les 5,3 % des nouveaux dossiers en 1985. Ces pourcentages étaient de 6,6 % en 1984, 5,2 % en 1983 et 6,1 % en 1982. C'est donc la stabilité. Cependant, M. Moser, assistant social, note que, depuis deux ans, la situation des familles en général semble avoir empiré.

FS : Pouvez-vous donner un exemple de l'aide que vous apportez ?

MM : Oui. Je pense à une jeune femme de 18 ans avec un enfant, mise à la porte de chez ses parents. Le père de l'enfant est au chômage. Nous faisons des démarches auprès des services de l'Oriente professionnelle pour qu'elle puisse suivre les Cours Commerciaux et obtenir une formation. Nous l'aidons financièrement, y compris le coût de la garde de l'enfant.

Il y a aussi les femmes qui travaillent au noir, sans la moindre sécurité. Nous les aidons à trouver un travail régulier.

FS : A quel moment ces femmes viennent-elles vous voir ?

MM : Lorsqu'elles se sentent accablées, en situation de crise, divorce, dépression. Les bas salaires sont souvent la cause de la crise, le logement à Genève est difficile. Nous donnons une garantie que certaines régies acceptent. Mais je voudrais signaler pour votre journal que la femme qui veut s'en sortir dispose de toutes une série d'aides qu'elle ignore trop souvent : mère nourricière, aide de la Croix-Rouge, garderies où nous les aiderons à trouver une place pour leur enfant.

FS : Vous n'avez pas eu de coupures budgétaires pour vos programmes ?

MM : Non, heureusement. Nous travaillons à préciser nos objectifs et à améliorer nos méthodes par une information plus précise.

LA PAUVRETE INVISIBLE

« J'ai pu arranger un peu le budget du ménage pour m'acheter ce billet de théâtre ». « Je préfère ne pas aller à cette vente... » Pourquoi ces réticences, ces combines ? Votre amie est mariée à un riche médecin, commerçant ou professeur.

Il vous faudra du temps pour comprendre qu'elle n'a pas un sou à sa libre disposition.

En plus de la pauvreté visible des femmes il existe une « pauvreté invisible » dont on ne parle dans aucune statistique. En effet, les méthodes utilisées pour déterminer le seuil de la pauvreté se basent sur la famille en tant qu'unité d'analyse, c'est en général le revenu fiscal qui est pris en compte. C'est-à-dire que la femme mariée « au foyer » est définie à travers le statut économique et profession-

— parce qu'elles courent le risque de la pauvreté à tout moment de leur vie si elles rompent le lien conjugal, surtout si elles sont mariées sous le régime de séparation de biens et n'ont pas de fortune propre.

C'est parce que le lien conjugal a été rompu et que les assurances sociales n'ont pas été conçues pour leur cas, que des mères seules « tombent » au-dessous du seuil de pauvreté « visible » c'est-à-dire reconnu.

Mais pour d'autres femmes c'est le contraire. C'est justement parce qu'elles sont mariées, parce qu'elles restent à la maison et sont ainsi exclues du monde du travail, c'est parce que leur indépendance économique est liée au bon vouloir de leur mari qu'elles peuvent devenir des pauvres « invisibles ».



Anne Wilsdorf, *Agenda des Femmes*, 1987.

nel de son mari. Cette méthode de compter les pauvres cache ce qui se passe réellement dans la société. Beaucoup de femmes qui, selon ce critère, ne sont pas considérées comme pauvres le sont en réalité :

- parce qu'elles dépendent du bon vouloir de leur pourvoyeur masculin et sont souvent mal placées pour chercher un emploi à l'extérieur ;
- parce que leur propre accès aux ressources est très limité ;

Faut-il suggérer aux futures épouses de faire un contrat privé, avant le mariage, stipulant une certaine répartition du revenu familial ? Aux Etats-Unis, ce genre de contrat est devenu une source croissante de revenus pour les avocats. Les futurs époux s'engagent à toutes sortes de choses, par exemple à choisir le lieu de vacances à tour de rôle, à ne pas grossir sous peine d'amende, à partager les tâches ménagères... Mais on ne saurait penser à tout !